

RÉSOLUTION : 08-19
Date d'adoption : 29 janvier 2019
En vigueur : 29 janvier 2019
À réviser avant :

PRÉAMBULE

Le Conseil des écoles publiques de l'Est de l'Ontario (CEPEO) possède et loue des véhicules qui sont utilisés par des membres du personnel. Ces véhicules font l'objet de transactions au nom du CEPEO qui est responsable de ces équipements, de la sécurité des utilisateurs et de l'image projetée dans le public lors de leur utilisation.

RESPONSABILITÉ

Le CEPEO s'engage à faire en sorte que l'acquisition, la location, l'entretien, l'utilisation et l'aliénation des véhicules soient faits de manière efficace et que les véhicules soient utilisés de façon responsable et sécuritaire.

Il incombe à la direction de l'éducation d'émettre des directives administratives afin d'assurer la mise en œuvre de cette politique.